

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0819

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Sport - Attribution de subventions de fonctionnement aux comités sportifs - Appel à projets 2019 sur l'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Avenant de prolongation de la durée des conventions de subvention

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Rapporteur : Monsieur Yves Ben Itah

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Domain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0819**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Sport - Attribution de subventions de fonctionnement aux comités sportifs - Appel à projets 2019 sur l'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Avenant de prolongation de la durée des conventions de subvention

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le dispositif local d'accompagnement (DLA), en partie financé par la Métropole de Lyon, a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que les associations dans leur démarche de développement et de consolidation de leurs activités.

Dans le domaine du sport, les échanges conduits par la Métropole avec les acteurs du sport, notamment les comités sportifs, avaient permis d'identifier dès 2015 :

- des difficultés à financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets,
- l'intérêt, voire la nécessité, de mutualiser les ressources et les compétences,
- l'intérêt d'optimiser l'usage des équipements sportifs disponibles afin de développer de nouvelles activités physiques et sportives à destination de nouveaux publics.

C'est dans le cadre de ce dispositif DLA que plusieurs comités sportifs ont réfléchi collectivement, à partir de 2018, aux conditions à réunir pour développer de nouvelles activités en direction de nouveaux publics au sein des clubs qui leur étaient affiliés.

À l'issue de cette démarche, conduite sur une année, 6 comités sportifs ont souhaité développer des actions visant à accompagner la structuration des clubs sportifs pour pérenniser et/ou développer de nouvelles activités. Ces réflexions ont permis à ces 6 comités d'engager des démarches pluriannuelles.

Ces actions expérimentales présentaient la particularité d'être portées par des comités sportifs métropolitains et de s'inscrire dans les objectifs d'optimisation et de mutualisation des moyens (humains et matériels) inscrits dans la délibération du Conseil n° 2016-1370 du 11 juillet 2016 relative aux actions en faveur du sport.

La Métropole étant le soutien institutionnel des comités sportifs, 6 comités ont sollicité une aide financière. Celle-ci a été attribuée dans un cadre comparable à celui proposé pendant de nombreuses années par le Conseil national de développement du sport (CNDS) et qui prévoyait, notamment, un accompagnement financier dégressif sur des actions développées sur une période de 4 ans.

L'accompagnement financier de la Métropole a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-3183 du 10 décembre 2018, qui prévoyait l'accompagnement financier dégressif d'actions développées par les comités métropolitains d'athlétisme, de basket, de football, de gymnastique, de handball, de montagne et d'escalade.

Ces actions s'inscrivent, aujourd'hui encore, dans le contexte national marqué par des changements majeurs en matière de gouvernance du sport et par la contraction des financements publics. Elles sont aussi marquées par les contraintes liées à la crise sanitaire, qui limitent fortement la capacité d'accueil des équipements sportifs.

La présente délibération, préparée sur la base du bilan présenté par chacun des comités précités, concerne l'attribution de subventions pour le soutien de la Métropole aux plans d'actions élaborés pour l'année 2022.

II - Accompagnement de 6 comités sportifs métropolitains dans leurs actions visant à structurer et à développer de nouvelles activités en direction de nouveaux publics au sein des clubs sportifs affiliés

Par délibération du Conseil n° 2020-0266 du 14 décembre 2020, la Métropole a attribué une subvention totale de 37 500 € pour soutenir 6 comités sportifs dans leur plan d'actions 2021. Pour chaque comité, une convention a fixé les objectifs, les conditions de réalisation, les montants (année par année) et les conditions de versement des subventions accordées.

À l'issue de cette démarche, conduite sur une année, les 6 comités sportifs ont transmis à la Métropole un bilan des actions engagées en regard des objectifs fixés dans le cadre de conventions.

1° - Comité du Rhône Métropole de Lyon d'athlétisme

L'objectif initial du projet est d'accompagner la création d'une plateforme d'échanges et de communication pour accompagner le développement du sport loisir et la pratique libre. Une subvention de 7 500 € a été attribuée au titre de l'année 2021.

L'athlétisme étant une discipline pratiquée principalement à l'extérieur, le Comité a pu, malgré la crise sanitaire, développer différents projets et mettre en œuvre de nouvelles actions :

- utilisation des réseaux sociaux pour mettre en place un dispositif dédié et approprié pour informer les organisateurs de courses sur les mesures sanitaires imposées,
- achat d'un logiciel dédié pour l'actualisation régulière du site internet et l'édition d'une newsletter régulière sur les conditions de poursuite des activités malgré la situation sanitaire,
- formation et validation fédérale d'arbitres officiels *running* et *cross* pour soutenir les clubs *running* dans leur développement,
- développement d'une formation d'entraîneur avec l'Office de formation athlétisme,
- mise en place d'une commission départementale *running* chargée de travailler sur les réglementations, les formations, les nouvelles disciplines *running* et l'aide à la reprise des compétitions *running*.

Pour permettre au comité d'athlétisme de poursuivre ses actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2022.

2° - Comité du Rhône et Métropole de Lyon de basketball

Le projet porté par le comité de basketball a pour objectifs d'augmenter la visibilité de l'activité basket santé sur le territoire de la Métropole et, parallèlement, d'augmenter la visibilité de l'offre. Une subvention de 7 500 € a été attribuée au titre de l'année 2021.

Ces 2 dernières années, la crise sanitaire étant peu propice au développement d'activités, de nombreux reports n'ont pas permis de respecter le planning prévisionnel initial et, malgré tout, plusieurs actions ont pu être menées :

- présentation de l'activité basket santé à 37 présidents de clubs lors du regroupement des présidents de club de basketball du Rhône et de la Métropole,
- participation au village santé de la course "Run in Lyon" les 1^{er} et 2 octobre 2021,
- développement de la participation au dispositif Métropole vacances sportives,
- développement de l'activité dans 2 centres pénitentiaires d'une activité basket 3x3,
- développement d'une relation avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) afin de pouvoir proposer des activités à des personnes placées sous la main de la justice en milieu ouvert,
- préparation d'un championnat basket 3x3 entreprises pour la saison 2021-2022 et d'un tournoi basket entreprise pour le 29 novembre 2021 où sont attendues de 6 à 8 équipes pour un total de 30 à 40 participants.

Pour permettre au comité de basket de poursuivre ses actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2022.

3° - District de Lyon et du Rhône de football

L'objectif initial du district est le développement de nouvelles formes de pratiques, la formation des bénévoles, dirigeants et éducateurs, le développement du football féminin et l'accompagnement et l'aide à la structuration des clubs. Une subvention de 7 500 € a été attribuée au titre de l'année 2021.

Malgré le contexte et les contraintes imposées, des projets ont été construits, notamment, dans le développement des nouvelles pratiques qui reste l'axe prioritaire du projet.

Afin de promouvoir ses projets, le district a recruté un intervenant pour la communication et un stagiaire en contrat d'apprentissage dans les domaines de l'évènementiel, du marketing et de la communication.

Des actions de formations et d'aide à la structuration ont permis d'accompagner des clubs pour développer les labels jeunes, féminin et futsal par :

- la formation d'éducateurs et de dirigeants,
- l'organisation d'événements de foot adapté et de foot loisir pour des jeunes de 9 à 18 ans,
- le conventionnement avec des acteurs privés ainsi que l'organisation d'un championnat + 45 ans et la découverte du Futnet pour les adultes et les jeunes,
- l'organisation de 6 événements "challenge passion" pour les jeunes filles de 7 à 13 ans et d'animations dans les clubs labellisés portes ouvertes,
- le maintien, malgré la crise sanitaire, du suivi des labels jeunes FFF féminines et futsal.

Pour permettre au district de football de poursuivre ses actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2022.

4° - Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de gymnastique

Les objectifs visés sont le développement de la pratique en entreprises, le renforcement des liens et la structuration des clubs affiliés et le développement des ressources propres du comité et des clubs affiliés. Une subvention de 3 750 € a été attribuée au titre de l'année 2021.

Comme toutes les structures développant des activités en milieu fermé, le comité gymnastique a été contraint de modifier ses orientations tout en poursuivant ses actions en matière du développement de l'activité :

- développer l'intervention de coach gym santé dans des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes dans le cadre de contrats de partenariats,
- former 3 nouveaux coaches gym santé dans des clubs de proximité : convention gymnique de Lyon, patronage laïque de Craponne et gym Lyon Métropole Chassieu Lyon,
- développer un accompagnement spécifique des clubs durant la crise Covid sur le plan organisationnel et financier,
- maintenir des échanges réguliers avec les clubs pendant et après le confinement pour maintenir le lien,
- maintenir autant que possible les actions de formation sur la dynamisation du club, les offres de sponsoring et le réseau de partenaires,
- organiser des rendez-vous avec les clubs pour accompagner le développement de leur communication sur les réseaux sociaux en mettant à disposition des étudiants en communication via l'école AFIP,
- renouveler les partenariats existants et prendre contact avec de nouvelles entreprises.

Pour permettre au comité de gymnastique de poursuivre ces actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2022.

5° - Comité Rhône - Métropole de Lyon handball

Les objectifs étaient le développement du handball en milieu scolaire et de développer la pratique féminine en mutualisant les moyens mis en œuvre au profit des comités handball et rugby.

Une subvention de 7 500 € a été attribuée au comité de handball au titre de l'année 2021.

Le développement de la pratique en milieu scolaire a été stoppé par la crise sanitaire. Cette pause a été mise à profit pour améliorer les documents pédagogiques et cette offre sera développée en direction de l'éducation privée.

Le cahier des charges pour l'organisation d'événements dédiés à la pratique féminine a été enrichi et l'organisation d'un tournoi féminin avec l'aide d'un club de la Métropole est en préparation pour la saison 2021-2022.

Des personnes en services civiques sont en cours de recrutement pour accompagner l'agent de développement, dont le temps de travail est partagé entre le comité handball et le comité rugby, pour développer le handi fit et les activités physiques en direction des très jeunes enfants.

Les comités de handball et de rugby, qui se sont associés pour promouvoir leurs sports, organisent des séances de découverte au sein des entreprises.

Pour permettre au comité de handball de poursuivre ses actions et de développer le partenariat avec le comité de rugby, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2022.

6° - Comité territorial du Rhône et de la Métropole de Lyon de la montagne et de l'escalade

Les objectifs visés étaient l'organisation de compétitions amicales et de rencontres autour du thème de la montagne et le développement de la pratique en entreprises ainsi que la création d'un réseau des associations pour favoriser la mutualisation des moyens.

Une subvention de 3 750 € a été attribuée au titre de l'année 2021.

La saison 2020-2021 a été marquée par la suspension de toutes les compétitions locales sur le territoire à l'exception du "Contest du Lyon" qui s'est déroulé le 12 septembre 2020 au parc de Lacroix-Laval dans le cadre de la fête de la Montagne ; ensuite tous les clubs ont dû renoncer à l'organisation de manifestation suite à la fermeture de leurs gymnases et aux interdictions de pratiquer en intérieur.

Les clubs ont donc développé la découverte des activités en extérieur, alternative qui a connu un grand succès et que le comité accompagnera lors des saisons futures.

Le projet d'un festival de films de montagne n'ayant pu voir le jour lors de la saison 2020-2021, celui-ci est programmé sur la nouvelle saison avec 2 nouveaux thèmes autour de la préservation de l'environnement et de la prévention des violences sexuelles.

Le projet de développement de la pratique de l'escalade en entreprise, ayant pour objectif de sensibiliser les salariés aux risques des travaux en hauteur, a été reporté sur la saison 2021-2022.

Le réseau d'ouverture de clubs (ROC), qui a pour objectifs de permettre aux clubs d'accéder à une ressource financière régulière pour assurer le renouvellement des itinéraires et d'accéder à une offre d'itinéraires variée et de qualité, a été constitué.

Une application informatique est mise à disposition sur le site internet du comité et l'expérimentation du dispositif avec un panel de 10 clubs, concernant une moitié de licenciés de la Métropole, débutera dans les prochaines semaines.

Pour permettre au comité de la montagne et de l'escalade de poursuivre ces actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2022.

III - Appel à projets 2019 pour l'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Prolongation de la durée des conventions de subvention

Par délibération du Conseil n° 2019-3588 du 8 juillet 2019, la Métropole a approuvé le lancement d'un appel à projets visant à soutenir les acteurs du monde sportif en matière d'investissements.

Les projets devaient viser la mise en place ou l'acquisition d'équipement, matériel ou immatériel, destiné à être utilisé dans la durée par les associations sportives dont les actions apparaissent conformes aux orientations de la politique sportive de la Métropole.

Ces projets pouvaient, par exemple, favoriser la formation des jeunes sportifs, le développement des pratiques sportives féminines ou concourir au croisement des politiques insertion/santé/sport de la Métropole. Pour être éligibles, les associations sportives, clubs ou comités devaient justifier d'un niveau minimum de licenciés sur la saison en cours et être affiliés à une fédération olympique.

Par délibération du Conseil n° 2019-3970 du 16 décembre 2019, la Métropole a retenu 79 projets pour un montant total de 399 957 € de subventions d'investissement.

La Métropole constate que de nombreux clubs, comités sportifs et associations connaissent des retards dans la réalisation de ces investissements, et donc dans la justification des dépenses réalisées ; ceci du fait de difficultés d'approvisionnement ou de retard de livraisons des fournitures et matériaux commandés, conséquences de la crise survenue en 2020.

Les conventions de subvention signées avec les porteurs de projets bénéficiant d'une subvention supérieure à 9 000 € devenant caduques courant janvier 2022, il est proposé de prolonger d'un an la durée de validité de celles-ci, afin de permettre aux bénéficiaires de réaliser leurs projets d'investissement.

Les associations, clubs et comités sportifs concernés sont listés en annexe.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le modèle d'avenant, joint au dossier, permettant de prolonger d'une durée d'un an les conventions de subvention concernées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions de fonctionnement d'un montant de 25 000 € répartis comme suit :

- d'un montant de 5 000 € au profit du comité du Rhône Métropole de Lyon d'athlétisme,
- d'un montant de 5 000 € au profit du comité du Rhône Métropole de Lyon de basketball,
- d'un montant de 5 000 € au profit du district de Lyon et du Rhône de football,
- d'un montant de 2 500 € au profit du comité départemental du Rhône Métropole de Lyon de gymnastique,
- d'un montant de 5 000 € au profit du comité du Rhône Métropole de Lyon de handball,
- d'un montant de 2 500 € au profit du comité territorial du Rhône et de la Métropole de Lyon de la montagne et de l'escalade,

b) - le modèle d'avenant aux conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires listés en annexe permettant de prolonger d'un an la durée de validité des conventions conclues suite à l'appel à projets 2019 "investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives".

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdits avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 039O4817A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272348-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021 |
|---|